

Pièce 2.3.

Programme d'Actions

Schéma de Cohérence Territoriale de la Vallée d'Ossau

Février 2026

SCoT approuvé

Cadrage réglementaire

Article L141-19 (Code de l'Urbanisme)

Le schéma de cohérence territoriale peut comprendre un programme d'actions visant à accompagner sa mise en œuvre.

Ce programme précise les actions prévues sur le territoire pour mettre en œuvre la stratégie, les orientations et les objectifs du schéma de cohérence territoriale, que ces actions soient portées par la structure en charge de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale, les établissements publics de coopération intercommunale membres de cette structure, ou tout autre acteur public ou privé du territoire concourant à la mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale ou associé à son élaboration, en prenant en compte les compétences de chacun.

Ce programme peut également identifier les actions prévues relatives aux objectifs nationaux de l'Etat et aux objectifs régionaux, ou les mesures prévues dans les conventions ou contrats qui les concernent, quand ils existent, dès lors que ceux-ci concourent à la mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale.

Actions : sommaire

N°	Intitulé
Habitat	
1	Mettre en œuvre la programmation 2026 - 2031
2	Animer la politique habitat autour de la programmation 2026 - 2031
3	Développer une politique foncière et immobilier
4	Enrichir la connaissance sur la demande en logement et l'offre publique
5	Accompagner la réhabilitation qualitative du parc ancien
6	Appliquer la loi du 16 juin 2025 pour imposer la création de résidences principales
Consommation d'espace et artificialisation des sols	
7	Mettre en place un observatoire de la consommation d'espace et de l'artificialisation des sols
8	Identifier les secteurs potentiels de désimperméabilisation des sols
Aménagement commercial	
9	Mise en place d'un observatoire du commerce
10	Accompagner les acteurs dans la modernisation des ZAE

Actions : sommaire

N°	Intitulé	Pistes d'actions
Environnement (biodiversité, risques), paysage		
11	Sensibiliser à l'adaptation au changement climatique dans les aménagements urbains	Limitier les ilots de chaleur, favoriser les ilots de fraîcheur, façades végétalisées, etc. Identifier les secteurs propices à la végétalisation en ville.
12	Renforcer la culture du risque	Prise en compte des risques et nuisances dans les aménagements urbains
Mobilités		
13	Développer les plans de déplacements entreprises, recherches de solutions innovantes	
Gouvernance		
14	Piloter le SCoT à l'échelle intercommunale	Définir une gouvernance (commission SCoT) qui permettra de piloter la trajectoire, suivre les indicateurs et accompagner les communes dans leur procédure d'élaboration/évolution de leur document d'urbanisme

ACTION 1

Mettre en œuvre la programmation 2026 - 2031

Contexte et enjeux

- Les communes portent différentes opérations permettant de répondre aux enjeux habitat et à la création de logement permanent : 80 logements locatifs sociaux et une quarantaine de logements communaux envisagés sur les 6 prochaines années
- Environ 60 logements communaux devraient être réhabilités
- Une programmation qui répond aux enjeux du territoire avec la création de logements à destination des habitants de la vallée ou nouveaux arrivants

Objectifs

- Atteindre les objectifs fixés par le SCoT en termes de résidence principale

Description

1.1 Produire 39 logements communaux en acquisition-réhabilitation

1.2 Produire 29 LLS en acquisition-réhabilitation et 40 LLS en construction neuve sur la période 2026 -2030

1.3 Réhabiliter 60 logements communaux

Accompagner les communes possédant un parc locatif important dans leur réflexion pour la réhabilitation des logements (plan de financement...)

Mutualiser des prestations (DPE, études faisabilité...) avec les communes pour répondre aux obligations légales et anticiper les besoins en travaux

1.4 Evaluer la programmation en 2031

ACTION 1

Mettre en œuvre la programmation 2026 - 2031



Chef de file et partenaires

- Chef de file : Communes
- Référent technique : DGS des communes, chargés de missions et secrétaires de mairie
- Partenaires : Bailleurs sociaux, CC Vallée d'Ossau, Département, Région, DDTM, APGL, TE64



Moyen humains et financiers

Moyens humains

Temps agents communes (DGS, chargé de mission, secrétaires de mairie)
Chargée de mission habitat communauté de communes de la Vallée d'Ossau

Moyens financiers CCVO

Une enveloppe de 65 000 € par an, soit 390 000 € pour 6 ans
5 000 € pour création de logement communal (39 logements)
2 500 € pour création de logement locatif social (30 logements)
2 500 € pour réhabilitation d'un logement communal existant (57 logements)



Calendrier

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2026 - 2031
A - Création log social	29	0	0	0	0	0	29
B - Création log communal	13	10	2	4	5	5	39
C - Réhabilitation log communal	8	10	10	8	8	8	57
Total	47	20	12	12	13	13	125

ACTION 2

Animer la politique habitat autour de la programmation 2026 - 2031

Contexte et enjeux

- La programmation répond aux enjeux du territoire avec la création de logements à destination des habitants de la vallée ou nouveaux arrivants
- Des opérations font face à certaines problématiques (techniques, financières) et qui nécessitent un suivi et un accompagnement

Objectifs

- Accompagner à la réalisation des opérations les plus complexes (reprise des logements vacants, logement permanent et abordable) pour atteindre les objectifs fixés collectivement
- Mobiliser les partenaires pour répondre aux besoins des communes (Région, département, EPFL, TE64,...)
- Favoriser un partage et un retour d'expérience entre communes

Description

1.1 Création d'une commission « habitat »

Composée d'élus, elle se réunit tous les 2 mois pour : parler de l'avancement des projets, discuter autour des points de blocages et difficultés rencontrées, valider le financement des projets des communes, présenter de nouveaux projets

1.2 Créer une instance de dialogue avec les acteurs de l'habitat

Département, bailleurs sociaux, promoteur

ACTION 2

Animer la politique habitat autour de la programmation 2026 - 2031



Chef de file et partenaires

- Chef de file : Communauté de communes de la Vallée d'Ossau
- Référent technique : Chargé de mission habitat Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau
- Partenaires : Bailleurs sociaux, CC Vallée d'Ossau, Département, Région, DDTM,



Moyen humains et financiers

Moyens humains

Temps agents communes (DGS, chargé de mission, secrétaires de mairie)

Chargée de mission habitat communauté de communes de la Vallée d'Ossau



Calendrier

2025 (dernier trimestre)

Première commission habitat pour présenter les projets de l'année

2026

Premier décaissement

2031

Fin du fond d'intervention sur la programmation 2026 - 2031

ACTION 3

Développer une politique foncière et immobilier

Contexte et enjeux

- Les opportunités immobilières et les biens vacants sont parfois rares sur certaines communes : seulement 6,3% des logements sont vacants sur le territoire (580 logements). Il atteint parfois 4 % dans certaines communes: Louvie-Soubiron, Gère-Bélesten, Buzy, Sainte-Colome...
- Difficulté d'accès au foncier et à l'immobilier en Vallée d'Ossau, avec des prix à la hausse
- Une nécessité d'anticiper l'avenir et se projeter pour répondre aux objectifs du SCoT à long terme

Objectifs

- Faciliter l'atteinte des objectifs de production de résidence principale
- Anticiper et maîtriser les mutations sur les bâtiments à enjeux et stratégiques (place principale, grandes bâtisses...).

Description

3.1 Compléter et enrichir l'observatoire de l'habitat

Suivre l'évolution des immeubles identifiés : occupation du parc, travaux réalisés, mutation récente...en prenant en compte les spécificités de la Vallée (attention particulière sur les résidences secondaires pour le bassin de vie de Laruns)

3.2 Mettre en place une cellule de veille technico-politique autour des mutations immobilières

Suivi des DIA, qualification des enjeux d'intervention, étude d'opportunité avec le département.

3.3 Travail avec les différents opérateurs du logement autour des opportunités

Dans le cadre de l'instance de dialogue, porter à connaissance des différents partenaires (Office 64, Domofrance, le COL, porteurs de projets privés) les possibilités de projets.

ACTION 3

Développer une politique foncière et immobilier



Chef de file et partenaires

- Chef de file : Communauté de communes de la Vallée d'Ossau
- Référent technique : Chargés de mission CCVO (SCoT et habitat)
- Partenaires : EPFL, Bailleurs sociaux, Département,, ANAH, office de tourisme, notaires



Moyen humains et financiers

Moyens humains

Temps agents communes (DGS, chargé de mission, secrétaires de mairie)
Chargé de mission SCoT Communauté de communes de la Vallée d'Ossau
Chargée de mission habitat communauté de communes de la Vallée d'Ossau

Moyens financiers

Etudes d'opportunités (50% financé par la commune et 50% par le département)
Capacité d'acquisition par la commune en lien avec l'EPFL (possibilité de minoration foncière...)



Calendrier

2025

Poursuite et structuration de l'observatoire
Structuration d'une méthodologie de veille des DIA

2026

Mise en place de la cellule veille DIA
Réunion avec les bailleurs

...

ACTION 4

Enrichir la connaissance sur la demande en logement et l'offre publique

Contexte et enjeux

- Même si elle est en augmentation sur la dernière année, la demande en logement locatif social est peu lisible sur le territoire. Seulement 56 demandes ont été enregistrées sur l'année 2024, alors que les mairies reçoivent des appels tous les jours. Les demandes ne sont pas toutes comptabilisées.
- Dans le cadre du PDH, le département travaille à une meilleure connaissance de la demande en logement en milieu rural.
- L'offre publique existe et est importante : la Vallée d'Ossau compte 157 logements communaux et 82 logements locatifs sociaux, ce parc est indispensable pour le territoire mais nécessite parfois des réhabilitations.

Objectifs

- Améliorer la connaissance sur la demande en logement sur le territoire pour faciliter le dialogue avec les bailleurs sociaux et partenaires
- Valoriser le parc communal et favoriser une montée en gamme des logements

Description

4.1 Former les secrétaires de mairie sur l'outil SNE (système national d'enregistrement de la demande en logement social) pour faciliter le recensement des besoins en logement sur le territoire

4.2 Création d'un répertoire de l'offre en logement locatif social

à porter à destination des habitants de la vallée et demandeurs en logement (localisation et typologie des biens, conditions de revenus pour les attributions...)

4.3 Création d'un outil partagé de suivi du parc communal

ACTION 4

Enrichir la connaissance sur la demande en logement et l'offre publique



Chef de file et partenaires

- Chef de file : Communauté de communes de la Vallée d'Ossau
- Référent technique : Département (action 3.1), Bailleurs sociaux (3.2), Communauté de communes de la Vallée d'Ossau (action 3.3)
- Partenaires : Département, bailleurs sociaux, communes



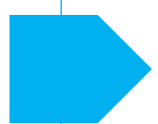
Moyen humains et financiers

Moyens humains

Chargée de mission habitat communauté de communes de la Vallée d'Ossau

Moyens financiers

/



Calendrier

2025

Formation SNE des secrétaires de mairies

2026

Création d'un outil de suivi du logement communal

ACTION 5

Accompagner la réhabilitation qualitative du parc ancien

Contexte et enjeux

- Plus de 70% des résidences principales ont été construites avant la première réglementation thermique de 1974, 38% ont été construites avant-guerre avec des techniques de construction spécifiques
- L'offre en logement locatif est insuffisante pour répondre aux besoins des habitants et des nouveaux arrivants. Le parc locatif était même en recul sur la dernière période (-38 logements locatifs), avec un désengagement des bailleurs face aux nouvelles réglementations.

Objectifs

- Améliorer la connaissance sur la demande en logement sur le territoire pour faciliter le dialogue avec les bailleurs sociaux et partenaires
- Valoriser le parc communal et favoriser une montée en gamme des logements

Description

5.1 Communiquer sur l'Espace Conseil France Renov grâce à de nouveaux supports
Flyer, A4 : pour les mairies, MSF, partenaires + « publics prioritaires » : CIAS, CCAS, maison départementale des solidarités etc

5.2 Organiser des événements sur les aides à la réhabilitation, la gestion locative
Réunions publiques, visites de chantier... à faire de manière prioritaire à Laruns et Arudy

5.3 Allez-vers les propriétaires de logements vacants « prioritaires » identifiés
Courrier de la CCVO + porte à porte pour expliquer la démarche et accompagner les ménages

5.4 Lancer une campagne de communication pour les propriétaires bailleurs
En lien avec l'obligation DPE, promouvoir les aides à la réhabilitation existante (via les fichiers ADEME)

ACTION 5

Accompagner la réhabilitation qualitative du parc ancien



Chef de file et partenaires

- Chef de file : Communauté de communes de la Vallée d'Ossau
- Référent technique : Chargée de mission habitat Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau
- Partenaires : ECFR, communes, département, ANAH



Moyen humains et financiers

Moyens humains

Chargée de mission habitat communauté de communes de la Vallée d'Ossau

Moyens financiers

1 000 € (sur 6 ans) supports flyers

1 500 € (par an) interventions professionnelles

ACTION 6

Appliquer la loi du 16 juin 2025 pour imposer la création de résidences principales

Contexte et enjeux

La loi modifie l'article L.151-14-1 du code de l'urbanisme pour permettre au PLU de délimiter des secteurs dans lesquels les logements issus d'une transformation de bâtiments existants doivent être exclusivement des résidences principales.

Le PLU peut désormais imposer contractuellement qu'un logement créé par transformation (bureaux, commerces, locaux tertiaires, etc.) ne puisse être utilisé qu'en résidence principale, et non en location touristique ou résidence secondaire.

La commune peut mettre en place cet outil uniquement dans l'un des cas suivants :

« La délimitation mentionnée au premier alinéa du présent article est possible lorsque, dans le périmètre du règlement, la taxe annuelle sur les logements vacants mentionnée à l'[article 232 du code général des impôts](#) est applicable ou lorsque les résidences secondaires représentent plus de 20 % du nombre total d'immeubles à usage d'habitation. »

Objectifs

- Limiter la création de résidences secondaires et favoriser la création de résidences principales sur les communes les plus touristiques

Description

Étape 1 — Identifier les secteurs concernés

La commune doit déterminer les zones où elle veut favoriser la résidence principale, par exemple : centres-bourgs en tension, quartiers soumis à une forte pression de locations touristiques, zones mixtes nécessitant du logement permanent pour la mixité sociale. Ces secteurs doivent correspondre aux transformations de bâtiments existants (la loi vise la reconversion) ou la création de logements (zones à urbaniser du PLU, dents creuses, renouvellement urbain).

ACTION 6

Appliquer la loi du 16 juin 2025 pour imposer la création de résidences principales

Étape 2 — Modifier/réviser le PLU

La commune peut mettre en place cet outil dans son PLU lors d'une élaboration, d'une révision ou d'une modification simplifiée du PLU.

Étape 3 — Inscrire dans le PLU les « secteurs « résidences principales » »

Le règlement du PLU doit intégrer un article précisant : « *Dans ce secteur, les logements issus de la transformation de bâtiments ayant une destination autre que l'habitation au sens de l'article L.152-6-5 sont soumis à une obligation d'usage exclusif de résidence principale (RP). La construction de nouveaux logements est également soumise à l'obligation d'usage exclusif de RP.* »

Étape 4 — Mettre en place les conditions d'instruction des permis

Pour chaque permis intégrant un changement de destination vers l'habitation ou une construction de logement, l'autorité compétente (le service instructeur, le maire) doit :

- Vérifier si le projet se situe dans un "secteur RP" créé par le PLU.
- Mentionner dans l'arrêté de permis que le logement créé devra être une résidence principale (obligation opposable).
- S'assurer que les critères de refus de la dérogation (article L.152-6-5) ne s'appliquent pas : risques de nuisances, accessibilité insuffisante, effets sur la démographie scolaire, mixité sociale et fonctionnelle.

Étape 5 — Suivre l'application et contrôler l'usage

La commune dispose ensuite de moyens de contrôle, notamment via : les déclarations préalables à la taxation sur les résidences secondaires, les contrôles d'usage liés à la réglementation sur les meublés de tourisme, les procédures de changement de destination.

Chef de file et partenaires

- Chef de file : la commune, qui a la compétence PLU
- Partenaires : Communauté de communes, bureau d'étude en charge du PLU, notaires, agents immobiliers

Moyen humains et financiers

Moyens humains

Chargée de mission habitat communauté de communes de la Vallée d'Ossau.

Calendrier

Outil qui peut être mis en place à l'élaboration ou la révision du PLU (mise en compatibilité avec le SCoT). Une modification du PLU est également possible.

ACTION 7

Mettre en place un observatoire de la consommation d'espace et de l'artificialisation des sols

Contexte et enjeux

Le SCoT de la vallée d'Ossau s'inscrit dans la trajectoire de l'objectif de « Zéro Artificialisation Nette » à l'horizon 2050 instauré par la loi Climat et Résilience d'août 2021. Dans ce contexte, la Communauté de communes souhaite se doter d'outils fiables et performants pour atteindre cet objectif tout en conservant le cadre de vie de la vallée.

Objectifs

- Suivre la consommation d'espace dans l'espace et dans le temps avec une vision à 2 échelles : communautaire et communale
- Répondre aux exigences de la loi CR lors de la révision/élaboration des PLUs communaux
- Aide à la décision pour les communes

Description : les outils disponibles

Portail national de l'artificialisation des sols

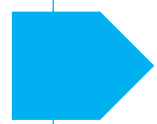
C'est l'outil central mis à disposition par l'État pour suivre : la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), l'artificialisation (présente et future, via l'OCSGE). Le portail permet : d'accéder à des données cartographiques interactives, de consulter des tableaux de bord, de télécharger les données pour chaque commune, de disposer d'analyses nationales et locales.

L'Occupation du sol à grande échelle (OCS GE – IGN)

À partir de 2031, la mesure de l'artificialisation reposera sur l'OCSGE, déjà disponible sur la France entière en deux millésimes (2018–2020 et 2021–2023). Il permet : un suivi très fin de l'évolution de l'occupation du sol, une qualification des surfaces artificialisées vs non artificialisées.

ACTION 7

Mettre en place un observatoire de la consommation d'espace et de l'artificialisation des sols



Description : les outils disponibles

Les fichiers fonciers (Cerema / DGALN)

Ces données, mises à disposition via les outils ci-dessus :

- permettent de mesurer la consommation d'espaces NAF à l'échelle communale
- sont mises à jour chaque année
- servent à la trajectoire ZAN (réduction de 50 % d'ici 2031).

Les outils internes à formaliser (Communes, Communauté de communes)

- Un SIG communal ou intercommunal s'appuyant sur les couches du Géoportail de l'urbanisme, les données foncières, l'OCSGE, les autorisations d'urbanisme
- Un tableau de bord local (tableau de suivi) avec notamment les indicateurs de suivi du SCoT en matière de consommation d'espace : consommation d'espace par année, densités des nouveaux quartiers, renaturation réalisée, consommation par type (habitat, activités, équipements), ...



Chef de file et partenaires

- Chef de file : Communauté de communes de la Vallée d'Ossau
- Référent technique : Chargé de mission SCOT Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau
- Partenaires : Etat - communes



Moyen humains et financiers

Moyens humains

Chargé de mission SCOT communauté de communes de la Vallée d'Ossau



Calendrier

Mise en place dès l'approbation du SCoT

ACTION 8

Identifier les secteurs potentiels de désimperméabilisation des sols

Contexte et enjeux

Le SCoT de la vallée d'Ossau s'inscrit dans la trajectoire de l'objectif de « Zéro Artificialisation Nette » à l'horizon 2050 instauré par la loi Climat et Résilience d'août 2021. Dans ce contexte, la Communauté de communes souhaite se doter d'outils fiables et performants pour atteindre cet objectif tout en conservant le cadre de vie de la vallée.

Objectifs

- Définir une cartographie de l'infiltrabilité des sols (secteurs dans lesquels l'infiltration des eaux pluviales est possible)
- Définir une cartographie du potentiel de désimperméabilisation des sols

Description

7.1. Cartographie d'infiltrabilité

Aptitude réelle à l'infiltration de la partie urbanisée et à urbaniser du territoire communautaire, par le croisement des données de perméabilité et de critères environnementaux (fonctionnement des nappes et enjeux liés, pente, etc.). Source de données : gissol.fr, Cerema, INRAE, OCS-GE

Sur la base de cette carte, des orientations de gestion des eaux pluviales sur les zones à urbaniser (AU) seront établies et pourraient être intégrées à des OAP lors de modification ou de révision des Plan Locaux d'Urbanisme.

7.2. Potentiel de désimperméabilisation

Définition d'une carte de potentiel de désimperméabilisation par le croisement de la carte d'infiltrabilité et de la qualification des espaces imperméabilisés (typologie, surfaces). Cette carte de potentiel servira d'outil pour inciter les maîtres d'ouvrages concernés (EPCI, communes, bailleurs sociaux, etc.)

ACTION 8

Identifier les secteurs potentiels de désimperméabilisation des sols



Chef de file et partenaires

- Chef de file : communes, communauté de communes de la Vallée d'Ossau
- Partenaires : syndicats d'eau – agence de l'eau



Moyen humains et financiers

Moyens humains

- Chargée de mission habitat communauté de communes de la Vallée d'Ossau
- Service urbanisme des communes en charge des PLU



Calendrier

Outils de suivi à intégrer dans l'observatoire foncier dès l'approbation du SCoT.



Commentaires

La réalisation de la carte du potentiel de désimperméabilisation des sols peut être construite pas à pas au fur et à mesure de l'engagement des communes dans l'élaboration et/ou la révision de leurs documents d'urbanisme.

ACTION 9

Mettre en place un observatoire du commerce

Contexte et enjeux

Maintien et développement du commerce de proximité en lien avec la stratégie ACP Montagne Béarnaise

Objectifs

- Disposer d'un outil de connaissance sur l'armature commerciale de chaque commune s'appuyant sur des indicateurs et des cartographies adaptées à l'identité du tissu économique de la commune.
- Suivre l'évolution dans le temps : ouvertures/fermetures, évolution de la vacance, mutations d'usage des locaux, nouveaux formats commerciaux
- Accompagner les porteurs de projets dans leur recherche et leur apporter une aide à l'installation.
- Créer un dialogue avec les propriétaires de cellule(s) commerciale(s) occupées et libres.
- Eclairer les arbitrages politiques : pertinence d'une extension commerciale, besoins en stationnement/mobilités/livraison, impact d'une opération d'aménagement sur le commerce (réhabilitation, piétonnisation)

Description

Des données structurées sur le commerce

- Base de données des commerces actifs
- Historique des fermetures / ouvertures
- Localisation SIG
- Statut des locaux : occupés, vacants, en travaux
- Surface commerciale à l'échelon communale

Des indicateurs clés (à construire)

- Taux de vacance commercial
- Densité commerciale
- Équilibre des fonctions (commerces vs services vs habitat)
- Taux de rotation des commerces
- Indicateurs de mixité fonctionnelle dans le cœur de ville

ACTION 9

Mettre en place un observatoire du commerce



Description (suite)

Une dimension géographique

L'observatoire s'appuie souvent sur un SIG communal, permettant :

- la cartographie des polarités commerciales,
- la quantification du commerce (tailles des commerces, typologies)
- l'analyse des flux piétons,
- la compréhension des centralités,
- la localisation des zones sensibles (déprise, vacance, changements répétés des commerces sur un même local etc.).

Un suivi qualitatif

- Entretiens avec les commerçants
- Enquêtes auprès des habitants
- Analyse des besoins en services de proximité
- Suivi des pratiques d'e-commerce et des nouveaux modes de consommation

ACTION 9

Mettre en place un observatoire du commerce



Chef de file et partenaires

- Chef de file : communes, communauté de communes de la Vallée d'Ossau, ACP Montagne Béarnaise
- Partenaires : CCI, CMA, commerçants, Ossau Pro



Moyen humains et financiers

Moyens humains

- Service « développement économique et attractivité » de la Communauté de communes
- Communes
- Commerçants



Calendrier

Observatoire du commerce à mettre en place en parallèle des actions locales et/ou des opportunités en matière d'installation commerciale.

ACTION 10

Accompagner les acteurs dans la modernisation des ZAE

Contexte et enjeux

Répondre aux enjeux du changement climatique à l'échelle des zones d'activités.

Objectifs

- **Requalification et reconversion des ZAE** (friches, densification, lutte contre l'imperméabilisation, renaturation)
- **Transition énergétique et adaptation** : réduction de la consommation d'énergie, développement du photovoltaïque sur toitures et ombrières, rafraîchissement urbain (ilots de fraîcheur), adaptation aux risques climatiques (inondations, chaleur, vent)
- **Mobilité durable pour les salariés et marchandises**
- **Résilience économique et attractivité**

Description

La feuille de route suivante peut être proposée :

- Réaliser l'inventaire complet (obligation loi climat).
- Évaluer les risques climatiques
- Diagnostiquer le fonctionnement de la zone : énergie, mobilités, sols, réseaux, vacance
- Co-construire un plan d'action avec les entreprises
- Requalifier / renaturer (désimperméabilisation, ombrières, végétalisation)
- Favoriser les mobilités durables (PDM/PDE)
- Développer les énergies renouvelables (photovoltaïque, chaleur)
- Assurer le suivi via un observatoire ZAE

ACTION 10

Accompagner les acteurs dans la modernisation des ZAE



Chef de file et partenaires

- Chef de file : communes, communauté de communes de la Vallée d'Ossau
- Partenaires : CCI, CMA, Ossau Pro, ADEME



Moyen humains et financiers

Moyens humains

- Service « développement économique et attractivité » de la Communauté de communes
- Communes



Calendrier

Action à mettre en place au coup par coup lors de la programmation des ZAE (création, extension, réhabilitation, travaux divers) et qui peut se traduire dans les dossiers de consultation des entreprises de travaux (ou cahier des charges des études de faisabilité).

ACTION 11

Sensibiliser à l'adaptation au changement climatique dans les aménagements urbains

Contexte et enjeux

Sensibiliser les porteurs de projet, les artisans, les élus dans les outils pour lutter contre le changement climatique dans les aménagements urbains.

Objectifs

- **Inform**er les élus, techniciens, aménageurs, architectes et habitants sur les effets du changement climatique en ville (îlots de chaleur, ruissellements, sécheresse, perte de biodiversité...)
- **Promouvoir les solutions d'adaptation** dans les projets urbains : désimperméabilisation, végétalisation, gestion alternative des eaux pluviales, matériaux réfléchissants ou perméables, renaturation
- **Favoriser une culture commune** de l'adaptation entre les acteurs du territoire pour accélérer la prise en compte des enjeux climatiques dans les opérations
- **Aider à la décision** en montrant les bénéfices concrets des actions : confort thermique, résilience, bien-être, biodiversité, attractivité urbaine
- **Créer une dynamique durable** en intégrant l'adaptation dans les pratiques professionnelles et dans les politiques publiques

Description

La feuille de route suivante peut être proposée :

1. Diagnostic préalable et contextualisation

- Présenter les risques climatiques locaux : évolution des températures, intensification des pluies extrêmes, sécheresse, vulnérabilité de certains secteurs géographiques.
- Illustrer les impacts observés : surchauffe estivale, inondations récurrentes, stress hydrique des plantations, usages perturbés

2. Organisation d'ateliers de sensibilisation

- Mettre en place des ateliers participatifs réunissant : élus, services techniques, urbanistes, habitants selon les besoins
- Présenter des cas concrets d'aménagements urbains adaptés (places végétalisées, rues ombragées, noues, jardins de pluie, toitures végétalisées...)
- Utiliser des supports pédagogiques : cartes, photos, maquettes, visites de terrain, retours d'expérience

ACTION 11

Sensibiliser à l'adaptation au changement climatique dans les aménagements urbains



Description (suite)

3. Élaboration d'un document-guide

- Concevoir un document synthétique rappelant : les enjeux climatiques locaux, les solutions applicables selon les types d'espaces (rues, cours d'écoles, parkings, parcs, zones d'activités...), des fiches exemples d'aménagements
- Diffuser ce support auprès : des services publics, bureaux d'études, aménageurs, promoteurs, architectes, associations.

4. Suivi et valorisation

- Suivre les projets pilotes et mesurer les gains : baisse des températures, infiltration accrue, fréquentation améliorée, biodiversité restaurée ou préservée, etc.
- Communiquer largement les résultats à travers visites, panneaux pédagogiques, vidéos ou bilans annuels.

ACTION 11

Sensibiliser à l'adaptation au changement climatique dans les aménagements urbains



Chef de file et partenaires

- Chef de file : communes, communauté de communes de la Vallée d'Ossau
- Partenaires : ADEME



Moyen humains et financiers

Moyens humains

- Pôle technique et environnement de la Communauté de communes
- Communes



Calendrier

Action à mettre en place au coup par coup lors de l'aménagement d'espaces ou d'équipements publics.

ACTION 12

Renforcer la culture du risque

Contexte et enjeux

Renforcer la culture du risque est essentiel pour :

- améliorer la réactivité en cas d'évènement
- réduire les impacts humains et matériels,
- favoriser les bons comportements,
- impliquer les habitants et les acteurs locaux dans la résilience du territoire

Objectifs

- **Améliorer la connaissance** et la compréhension par la population des risques présents sur le territoire
- **Diffuser les bons réflexes** à adopter avant, pendant et après un évènement
- **Renforcer la préparation collective**, notamment des acteurs locaux : écoles, associations, entreprises, services municipaux
- **Favoriser l'appropriation citoyenne** via des outils pédagogiques, des animations et des supports accessibles
- **Soutenir la résilience territoriale** en intégrant la culture du risque dans le quotidien et dans les projets d'aménagement.

Description

1. Élaboration et diffusion de supports pédagogiques

- Production d'un DICRIM modernisé (Dépliant d'Information Communal sur les Risques Majeurs), illustré, clair et adapté aux publics
- Création de supports numériques : cartes interactives, vidéos courtes, quiz, témoignages, fiches réflexes
- Mise à disposition dans les lieux publics : mairies, écoles, bibliothèques, centres sociaux

2. Ateliers publics et animations

- Organisation de réunions d'information dans les quartiers, avec présentation des risques locaux, de l'historique et des enjeux actuels
- Animation d'ateliers pratiques : préparation d'un kit d'urgence, compréhension des messages d'alerte, exercices d'évacuation symboliques
- Collaboration avec les pompiers, la sécurité civile, les syndicats de bassin versant, les associations

3. Actions de sensibilisation auprès des jeunes

- Interventions dans les écoles, collèges avec des jeux pédagogiques : maquettes de bassin-versant, quiz sur les conduites à tenir,
- Visites de sites à risque (barrages, digues, zones inondables)
- Organisation d'une journée du risque

ACTION 12

Renforcer la culture du risque



Chef de file et partenaires

- Chef de file : communes, communauté de communes de la Vallée d'Ossau
- Partenaires : DDTM64, écoles, collèges, AFPCNT (Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles)



Moyen humains et financiers

Moyens humains

- Pôle technique et environnement de la Communauté de communes
- Communes



Calendrier

Action qui peut être mutualisée à l'échelle des 18 communes ou d'une partie des 18 communes (communes les plus concernées par le risque).

ACTION 13

Développer les plans de déplacements entreprises, recherches de solutions innovantes

Contexte et enjeux

Les déplacements domicile–travail représentent une part importante des mobilités quotidiennes et génèrent des émissions de gaz à effet de serre, des congestions routières, ainsi que des difficultés de stationnement autour des zones d’activités.

Les PDE apparaissent comme un levier majeur pour encourager des pratiques de mobilité plus durables et améliorer les conditions de déplacement des salariés.

Objectifs

- **Réduire l’usage de la voiture individuelle** pour les déplacements domicile–travail et professionnels
- **Promouvoir les mobilités actives et partagées** : marche, vélo, covoiturage, transports en commun
- **Améliorer le bien-être et la qualité de vie** des salariés en facilitant leurs déplacements
- **Diminuer l’empreinte carbone des entreprises** et contribuer aux objectifs territoriaux de transition climatique
- **Optimiser les coûts logistiques** liés au stationnement et aux déplacements
- **Renforcer l’attractivité des zones d’activités** en améliorant leur accessibilité.

Description

1. Sensibilisation et mobilisation des entreprises

- Informer les entreprises (réunions, newsletters, ateliers) sur les bénéfices d’un PDE : économies, image, attractivité
- Présenter les obligations réglementaires et les dispositifs d’accompagnement disponibles

2. Réalisation d’un diagnostic de mobilité

- Accompagner les entreprises pour analyser les pratiques de déplacement des salariés (enquêtes, données anonymisées), étudier l’accessibilité du site (transports publics, pistes cyclables, stationnement, liaisons piétonnes), identifier les freins et leviers (sécurité vélo, manque de transports, habitudes, horaires atypiques)

3. Co-construction d’un Plan de Déplacement

- Définir des mesures adaptées : promotion du covoiturage (plateforme, places réservées, indemnités), développement du vélo (abris sécurisés, douches, indemnité vélo, flotte de vélos), participation aux coûts de transport en commun, horaires flexibles pour éviter les heures de pointe, mutualisation entre entreprises voisines (PDE inter-entreprises)
- Prioriser les actions selon leur coût, leurs bénéfices et leur faisabilité.

ACTION 13

Développer les plans de déplacements entreprises, recherches de solutions innovantes



Chef de file et partenaires

- Chef de file : communes, communauté de communes de la Vallée d'Ossau
- Partenaires : CCI, CMA, Ossau Pro, ADEME



Moyen humains et financiers

Moyens humains

- Service « développement économique et attractivité » de la Communauté de communes
- Communes



Calendrier

Action à mettre en place en parallèle de l'élaboration/révision des PLU en réponses aux orientations du SCoT en matière de mobilités.

ACTION 14

Piloter le SCoT à l'échelle intercommunale

Contexte et enjeux

La réussite du SCoT passe donc par une animation collective entre intercommunalités, élus, services techniques, acteurs socio-économiques et partenaires institutionnels.

Objectifs

- **Assurer une gouvernance intercommunale** solide du SCoT, fondée sur le dialogue, la coordination et la mutualisation
- **Suivre et évaluer** la mise en œuvre du SCoT pour ajuster les actions et garantir sa cohérence dans la durée
- **Accompagner les communes** dans la déclinaison du SCoT dans leurs documents locaux
- Anticiper les évolutions réglementaires et stratégiques : ZAN, transitions énergétiques, gestion de l'eau, mobilités durables, risques
- **Favoriser la lisibilité du projet de territoire auprès des acteurs** et encourager l'adhésion collective.

Description

1. Structurer une gouvernance intercommunale du SCoT

- Créer ou renforcer un comité de pilotage intercommunal réunissant élus référents, techniciens, partenaires institutionnels
- Définir des modalités d'animation régulières : réunions trimestrielles, groupes de travail thématiques, dispositifs de concertation
- Clarifier les rôles : intercommunalités, syndicats mixtes, services de l'État, acteurs du logement, de l'économie, de la mobilité

2. Mettre en place un observatoire territorial du SCoT à l'échelle de la vallée d'Ossau

- Suivre les consommations foncières, la démographie, la production de logements, les mobilités, les dynamiques économiques, les enjeux environnementaux
- Développer des indicateurs partagés pour mesurer les effets du SCoT et faciliter le pilotage (dont ceux liés au ZAN)
- Produire un rapport annuel ou bisannuel de suivi pour éclairer les décisions

3. Accompagner la mise en compatibilité des documents locaux

- Aider les communes à intégrer les orientations du SCoT dans leurs PLU(i)
- Organiser des sessions techniques pour expliciter le DOO, répondre aux questions et harmoniser les pratiques
- Proposer des fiches de traduction opérationnelle pour faciliter l'appropriation par les services et élus locaux.

ACTION 14

Piloter le SCoT à l'échelle intercommunale



Chef de file et partenaires

- Chef de file : communauté de communes de la Vallée d'Ossau
- Partenaires : communes, DDTM64



Moyen humains et financiers

Moyens humains

- Commission « aménagement du territoire » de la Communauté de communes
- Communes



Calendrier

Action à mettre en place en parallèle de l'élaboration/révision des PLU, notamment lors des mises en compatibilité.